Inventaire des orgues - charte utilisateur

Bastien Guerry

10 novembre 2017

Table des matières

[Charte de contribution](#org711962e)

[Contexte](#org20e8267)

[Rôles et contributions](#org34018e5)

[Règles de Contribution](#org1878216)

[Utilisation des données issues de la contribution](#org8f451c7)

[Données personnelles](#org98858d8)

[Affichage de l’identité et de l’adresse électronique](#org94f0f88)

Version 0.6

Si vous voulez réagir à ce brouillon, n’hésitez pas à nous écrire à [contact@inventaire-des-orgues.fr](mailto:contact@inventaire-des-orgues.fr) ou à ouvrir [un ticket](https://git.inventaire-des-orgues.fr/bzg/ido-docs/issues).

Vous pouvez télécharger la version [.odt](file:///home/guerry/Documents/boulot/eig/git/docs/data/docs/charte-utilisateur.odt/data/docs/charte-utilisateur.odt) ou [.docx](file:///home/guerry/Documents/boulot/eig/git/docs/data/docs/charte-utilisateur.odt/data/docs/charte-utilisateur.docx) de ce document pour l’amender et nous envoyer des corrections.

Charte de contribution

La charte de l’utilisateur suit les principes de la [charte nationale des sciences participatives](https://inra-dam-front-resources-cdn.brainsonic.com/ressources/afile/403674-cf7ac-resource-charte-francaise-des-sciences-et-recherches-participatives.pdf) (20 mars 2017).

La plate-forme « Inventaire des Orgues » est un site expérimental mis en œuvre en 2017 par le ministère de la Culture dans le cadre du programme « [Entrepreneur d’intérêt général](https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/) » 2017, repris ensuite par les associations [Orgue en France](http://www.orgue-en-france.org/) et la [Fédération Francophone des Amis de l’Orgue](http://www.ffao.com/).

Contexte

L’inventaire des orgues a pour objet :

* de présenter toutes les données dont le ministère de la Culture dispose sur le patrimoine des orgues, qu’ils soient inscrits ou classés au titre des monuments historiques ou étudiés dans l’Inventaire général du patrimoine culturel ;
* de présenter les données que fournissent les services régionaux de l’Inventaire du patrimoine culturel ;
* de permettre aux amateurs d’orgues de venir enrichir ces données avec des compléments d’information, des corrections et des fichiers associés, notamment des images et des sons ;
* d’exposer ces données sous [la licence Ouverte 2.0](https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf), de façon à ce que différents acteurs puissent les consulter et les réutiliser.

Toute personne qui souhaite contribuer sur la plate-forme « Inventaire des Orgues » doit accepter préalablement les termes de la présente charte.

Le contributeur reconnaît avoir pris connaissance des mentions légales de la plate-forme « Inventaire des Orgues » [lien].

Rôles et contributions

L’accès aux données mises en ligne sur la plate-forme « Inventaire des Orgues » est public depuis le site www.inventaire-des-orgues.fr.

L’utilisateur de l’inventaire entre dans l’une de ces catégories :

1. Utilisateur
   1. Sans authentification préalable, l’utilisateur est un internaute qui peut accéder à tous les contenus publics de la plate-forme.
2. Contributeur
   1. Pour publier des contributions ou les réviser, le contributeur doit, au préalable, avoir créé un compte avec un nom d’utilisateur et mot de passe de son choix et s’être authentifié. Lors des sessions suivantes, le contributeur devra se connecter avec ces mêmes identifiants. Le contributeur est responsable de la conservation du nom d’utilisateur et du mot de passe choisis pour l’accès à la contribution.
3. Administrateur
   1. Le statut d’administrateur est accordé aux contributeurs qui en font la demande par le comité de suivi. Le rôle de l’administrateur n’est pas de valider scientifiquement les données contributives mais de supprimer les contenus signalés comme problématiques et de revenir, si besoin, à des versions antérieures d’une fiche d’orgue.
4. Gestionnaire de données
   1. Le gestionnaire de données est en charge de promouvoir techniquement un contributeur au rang d’administrateur et d’effacer, si besoin, des contenus et des comptes utilisateur.
5. Membre du comité de suivi
   1. Le comité de suivi assure une veille sur la qualité des données contributives. Il organise l’animation éditoriale et communautaire de la plate-forme. Il est aussi responsable de définir les évolutions fonctionnelles souhaitées pour la plate-forme. Ce comité est composé de membres issus des structures porteuses du projet : Orgue en France, la FFAO, le ministère de la Culture et les services régionaux de l’Inventaire général du patrimoine culturel. Il peut décider de s’ouvrir à des membres issus d’autres structures.

Le comité de suivi se réserve le droit de refuser toute inscription qui ne serait pas conforme à l’objet de la plate-forme « Inventaire des Orgues » et d’interdire, temporairement ou définitivement, sans mise en demeure préalable, l’accès à la contribution.

L’adresse de messagerie requise pour l'ouverture du compte peut être utilisée par l’équipe responsable de la plate-forme afin de contacter le contributeur dans le cadre de sa participation à l’expérimentation.

Le contributeur peut proposer autant de modifications et de nouveaux contenus qu’il le souhaite.

Toutes les contributions, soumises ou révisées, sur la plateforme sont rendues publiques sous licence ouverte.

Règles de Contribution

En participant à la plate-forme « Inventaire des Orgues », et en créant un compte, le contributeur s’engage notamment :

1. à indiquer dès l’inscription, et dans la mesure du possible, un nom d’utilisateur permettant l’identification claire du contributeur ;
2. à respecter les obligations légales [lien vers les mentions légales sur le site] en matière de propriété intellectuelle ;
3. à introduire des modifications en citant des sources fiables et vérifiables ;
4. à apporter des contributions objectives, utiles, en rapport avec le sujet abordé, et à participer aux débats de manière constructive, dans le respect de la diversité des opinions ;
5. à n’exprimer aucun propos illicites, diffamants, injurieux, obscènes, discriminatoires, menaçants ou contraires à l’esprit du projet ;
6. à ne pas publier de publicité ou exercer d’activité commerciale ;
7. à s'exprimer dans un langage correct et accessible, en respectant la courtoisie des échanges ;
8. à publier ses contenus sous [la licence Ouverte 2.0](https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf) ; cette licence requiert que toute réutilisation d’une donnée de l’inventaire cite son auteur et sa source. [À publier ses contenus textuels sous [la licence Ouverte 2.0](https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf) et ses contenus média sous licence Creative Commons CC-by-sa 3.0.]

L’équipe responsable de la plate-forme est susceptible de supprimer ou modérer une contribution sans préavis, si les règles mentionnées dans la charte ne sont pas respectées.

Utilisation des données issues de la contribution

Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné au fonctionnement de la plateforme contributive. Les structures porteuses du projet sont les seules destinataires de ces données.

Données personnelles

Comme l’indiquent les mentions légales, les données personnelles du contributeur (Nom, Prénom, adresse email) ne sont collectées que pour permettre le bon fonctionnement du site.

Affichage de l’identité et de l’adresse électronique

L’affichage de l’identité du contributeur pourra apparaître selon les noms et prénoms ou pseudonyme renseignés lors de son inscription à la plate-forme « Inventaire des Orgues ». Seule la partie précédant le signe @ de l’adresse électronique sera affichée afin d’éviter toute utilisation par un tiers. Les messages qui pourraient être envoyés aux contributeurs seront envoyés via un dispositif garantissant le non-piratage des courriels.